

Bruxelles, 11 décembre 2015 – 08.00 heures

KBC rembourse toutes les aides publiques restantes 5 ans plus tôt que prévu

° KBC remercie les pouvoirs publics, les clients, les collaborateurs et actionnaires pour leur confiance.

° Après remboursement des aides publiques, les réserves de capital dépassent largement les exigences minimales de la Banque centrale européenne et de la Banque nationale de Belgique.

KBC remboursera intégralement la dernière tranche de 2 milliards d'euros d'aides publiques (plus une prime de 50%) au gouvernement flamand avant la fin de l'année. KBC répondra ainsi à toutes les obligations financières qui lui avaient été imposées lors de la dernière crise financière et peut donc définitivement tourner la page.

Avalisé par la Banque nationale de Belgique et par la Banque centrale européenne, ce remboursement est rendu possible par la solide position de capital de KBC. Même après remboursement, KBC conserve une solide réserve de capital de 3,4% (pro forma phased-in, sur la base des chiffres consolidés au 30/09/2015) au-delà du niveau minimal réglementaire de 10,25%.

Fin novembre, la BCE avait communiqué à KBC ses nouvelles exigences en matière de capital minimal, en l'occurrence un ratio common equity tier 1 (CET1) d'au moins 9,75% 'phased-in', selon la méthode du compromis danois. Auparavant, fin octobre, la Banque nationale de Belgique avait déjà communiqué ses nouvelles obligations en matière de réserve de capital pour les banques systémiques belges. Pour KBC, cette réserve de capital supplémentaire représente pour 2016 0,5% CET 1 ('phased-in', selon la méthode du compromis danois). Sur une période de trois ans, cette réserve de capital fera l'objet d'un accroissement linéaire pour atteindre 1,5% en 2018.

KBC dépasse largement les nouvelles exigences de la BCE (9.75%) et de la BNB (0.5% en 2016), soit au total 10,25% pour 2016.

Johan Thijs, CEO du groupe KBC : "Nous respecterons tous nos engagements de 2009 à l'égard du gouvernement flamand avant la fin de l'année. Bien avant l'échéance initiale prévue de 2020, KBC remboursera la dernière tranche de 2 milliards d'euros d'aide publique plus 1 milliard de prime aux pouvoirs publics flamands. Je profite de l'occasion pour remercier une fois encore les pouvoirs publics fédéraux et flamands pour l'aide qu'ils nous ont apportée à un moment crucial de la crise financière la plus grave que nous ayons connue depuis des décennies. Toutefois, je suis tout aussi reconnaissant à l'égard de nos collaborateurs, qui n'ont jamais ménagé leurs efforts, de nos clients et actionnaires pour leur soutien et leur loyauté. Grâce à cela nous pourrons bientôt tourner la page sur une période sombre de notre histoire.

Ce remboursement est rendu possible par la solide base de capital que nous avons constituée au cours des années écoulées. Même après le remboursement des aides publiques, nous conservons de solides réserves de capital, dépassant largement les exigences minimales de la BCE et de la BNB. Il s'agit donc là d'un signal rassurant à l'adresse de toutes nos parties prenantes, qui nous ont témoigné leur confiance. À présent, nous pouvons pleinement nous concentrer sur la croissance de nos activités de bancassurance, le service aux économies locales et aux clients dans tous les pays où nous sommes actifs."

Après avoir intégralement remboursé les pouvoirs publics fédéraux fin 2012, KBC apurera fin 2015 aussi sa dette envers le gouvernement flamand.

Le ministre-président flamand Geert Bourgeois déclare : *"Je me réjouis que KBC ait décidé de rembourser plus tôt que prévu l'intégralité de la tranche restante de l'aide publique octroyée par les autorités flamandes. L'aide allouée à KBC par les autorités flamandes durant la crise financière de 2008 l'a aidé à se repositionner en tant que bancassureur solvable et fiable dans le secteur financier international. Le fait que KBC puisse rembourser plus vite qu'exigé par la Commission européenne toute l'aide publique obtenue montre que ce bancassureur s'est très bien redressé. Je tiens à l'en féliciter et lui souhaite bonne chance pour la suite. Cela prouve que les autorités flamandes ont pris la bonne décision début 2009 et qu'elles ont eu raison de croire en la structure économique saine de KBC".*

Johan Thijs poursuit: *"Fin 2014, nous avons déjà bouclé le plan stratégique convenu avec la Commission européenne en 2009, en parfaite conformité avec les accords conclus. Notre modèle de bancassurance intégré et orienté client, ainsi que nos parts de marchés belge, tchèque, slovaque, hongrois, bulgare, slovène et irlandais, constituent aujourd'hui la base de notre rentabilité et de notre croissance future dans l'intérêt de nos clients, de nos actionnaires, des membres du personnel et des communautés que KBC dessert."*

Le groupe KBC d'aujourd'hui présente dès lors un visage totalement différent de ce qu'il était avant la crise financière. Au cours des années écoulées, KBC a désinvesti 29 entités et activités, a réduit de 45% les actifs pondérés par le risque* et a remboursé avant terme la totalité des aides publiques, y compris les primes prévues. Tout au long de cette période, KBC a continué à jouer son rôle de support de l'économie. Le volume d'octroi de crédit n'a cessé d'augmenter depuis fin 2008 et un nombre croissant de clients nous ont confié leurs avoirs en dépôt.

Grâce à la flexibilité et à l'engagement de ses collaborateurs et de ses actionnaires, KBC tournera définitivement la page sur une période assez sombre de son histoire. KBC se retrouve sur des rails, a tiré les leçons du passé et contemple à nouveau l'avenir avec confiance. Le groupe de bancassurance s'efforcera de mériter le respect et la confiance de ses 10 millions de clients et de toutes ses parties prenantes. À cette fin, KBC continuera à investir dans la qualité de son service et de ses conseils, dans une optique multicanale et orientée client.

*(*approche phased-in)*

Schéma de remboursement

En 2008, KBC avait obtenu 3,5 milliards d'euros des pouvoirs publics fédéraux et en 2009, à nouveau le même montant, cette fois des pouvoirs publics flamands, ainsi qu'une garantie** de l'État pour son exposition aux CDO. Fin 2015, en échange de ces aides, KBC aura remboursé au total 13,09 milliards d'euros aux pouvoirs publics fédéraux et flamands.

Aperçu des remboursements de KBC aux pouvoirs publics belges :

(en euro)	Total = 2008 – fin 2015
Pouvoirs publics fédéraux	3 499 999 977
Pouvoirs publics flamands	3 499 999 977
Prime	2 274 999 985
Coupon p.p. fédéraux	841 039 073
Coupon p.p. flamands	1 064 110 786
Sous-total	11 180 149 798
Garantie des CDO**	1 911 355 956
TOTAL	13 091 505 754

(** Garantie libérée en octobre 2014.)

Pour tout complément d'information, veuillez contacter :

Wim Allegaert, Directeur Investor Relations, KBC groupe SA.
Tél.: +32 2 429 50 51 - E-mail: wim.allegaert@kbc.be

Viviane Huybrecht, Directeur Communication Corporate / Porte-parole de KBC Groupe SA.
Tél.: +32 2 429 85 45 - E-mail: pressofficekbc@kbc.be

Benjamin Muylaert, Chef de cabinet adjoint du ministre président flamand Geert Bourgeois
Tél +32 473 95 25 69 – E-mail: Benjamin.Muylaert@vlaanderen.be

* Le présent communiqué contient des informations soumises à la législation européenne en matière de transparence des entreprises cotées.

KBC Groupe SA
Avenue du Port 2 - 1080 Bruxelles
Viviane Huybrecht
Directeur Corporate
Communication /
porte-parole
Tél. 02 429 85 45

Service de presse
Tél. 02 429 65 01 Stef Leunens
Tél. 02 429 29 15 Ilse De Muyer
Fax 02 429 81 60
E-mail: pressofficekbc@kbc.be

Les communiqués de presse KBC sont disponibles sur www.kbc.com ou sur simple demande adressée par courriel à pressofficekbc@kbc.be

Suivez-nous sur www.twitter.com/kbc_group